

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 981

4 avril 2016

SOMMAIRE

I. Sicav	47045	Digital Services XLV (GP) S.à.r.l.	47088
Agence EWERS S.à.r.l.	47046	Eau'Ceane S.à.r.l.	47043
Agero Internet SARL	47046	Elzara S.à r.l.	47048
ARKOIL Europe S.à r.l.	47046	Ensilea S.A	47048
A.R.S. Groupe S.A.	47045	European Credit (Luxembourg) S.A.	47044
Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l.	47046	EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l.	47044
A.W.H. S.à r.l.	47046	EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l.	47044
Cardoso & Cardoso S.à r.l.	47047	FCHC S.à r.l.	47047
Cedington S.A.	47088	Ganne S.à r.l.	47084
Challenger Public Relations S.à r.l.	47044	Gérance Luxembourg S.A.	47048
Chez Bela S.à r.l.	47047	Interlaken Capital	47049
Cket Partners S.A.	47042	Jewel SPF S.A.	47048
Coach at Home S.à r.l.	47047	Joval S.A.	47081
Cofisi S.A.	47047	Luxembourg Institute of Nutritherapy	47079
Comfort Immo S.A.	47047	Meng Famille S.à r.l.	47048
Communiqué A.G.	47042	New Metropole S.à r.l.	47048
Communiqué A.G.	47042	Outdoor Group S.à r.l.	47069
Compellio SA	47043	Sador Luxembourg S.A.	47044
Culligan Investments S.à r.l.	47042	Siboney Holding S.à r.l.	47087
CVM SPF S.A.	47043	Silver Sea Holdings S.A.	47059
DB Private Equity International S.à r.l.	47042	toitures.lu Medernach	47045
Delposen Luxembourg S.à r.l.	47043	WOP S.à r.l.	47045
Dentsply EU Holding S.à r.l.	47043	Y.T. Luxembourg S.A.	47045
Deutsche Real Estate Funds Advisor S.à r.l.	47042		

Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071464/9.

(160034983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Cket Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.630.

Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071480/9.

(160035132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Communiqué A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.771.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071484/9.

(160035009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Communiqué A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.771.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071485/9.

(160035017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Deutsche Real Estate Funds Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 181.403.

The annual accounts as at december 31st, 2013 are deposited to the Register of Commerce and Companies.

For publication to the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071505/9.

(160035042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

DB Private Equity International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071512/9.

(160035236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Compellio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 150.297.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPELLIO SA
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016071486/12.

(160035525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

CVM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 60.388.

Les comptes annuels au 31/08/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2016.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2016071493/12.

(160035223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 3.139.024.592,86.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 73.350.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016071504/10.

(160035510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Delposen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3922 Mondercange, 151, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 192.379.

Le Bilan au 21 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016071519/10.

(160035717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Eau'Ceane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016071531/10.

(160035540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Sador Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 335.000,00.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 130.745.

Conformément aux articles 9 et 75 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans leur version abrégée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SADOR LUXEMBOURG S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016071266/14.

(160034781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

European Credit (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.192.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071540/10.

(160035221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016071541/10.

(160035128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016071542/10.

(160035127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Challenger Public Relations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016071454/10.

(160035041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

WOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4328 Esch-sur-Alzette, 23, rue Léon Metz.
R.C.S. Luxembourg B 175.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.
Pour la société

Référence de publication: 2016071978/11.

(160035180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Y.T. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 102.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016071985/10.

(160034987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für 1. SICAV

DZ PRIVAT BANK S.A.

Référence de publication: 2016071987/12.

(160035498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

toitures.lu Medernach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 187.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016072002/10.

(160035870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

A.R.S. Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 94.473.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.
Signature

Référence de publication: 2016072005/11.

(160035748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

A.W.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.W.H. S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016072006/11.

(160036051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Agence EWERS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9213 Diekirch, 1, rue de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 134.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016072009/10.

(160035871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Agero Internet SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 188.261.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016072010/12.

(160036074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

ARKOIL Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 168.457.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016072042/12.

(160035917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 47.417.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072043/9.

(160036355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Cardoso & Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067925/9.

(160030980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Chez Bela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 1, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 143.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067940/9.

(160030978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Coach at Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 14, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 135.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067951/9.

(160030977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Cofisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067954/9.

(160030608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Comfort Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 55.011.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067960/9.

(160030452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

FCHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 273, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 167.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068673/9.

(160031371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Gérance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43-45, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 100.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068692/9.

(160031366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Jewel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068767/9.

(160031642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Meng Famille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 150.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068838/9.

(160031428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

New Metropole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 21, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 165.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068883/9.

(160031425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Elzara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 189.642.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069785/9.

(160033141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Ensilea S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-4811 Rodange, 46, rue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 188.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069786/9.

(160032824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Interlaken Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 187.375.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Oberland Capital Healthcare Master Fund LP, a Delaware limited partnership having its address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America,

here represented by Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 25, 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Interlaken Capital S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.375 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 26th, 2014, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2063, on August 5th, 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 11th, 2014, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 3702, on December 4th, 2014.

II. The Company's share capital is set at one hundred thousand U.S. Dollars (USD 100,000.-) represented by:

- twenty thousand (20,000) ordinary shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each; and
- eighty thousand (80,000) class A shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand U.S. Dollars (USD 60,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred thousand U.S. Dollars (USD 100,000.-) to one hundred and sixty thousand U.S. Dollars (USD 160,000.-) by the creation and issue of (i) thirty thousand (30,000) class B shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each and (ii) thirty thousand (30,000) class C shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Oberland Capital Healthcare Master Fund LP, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the thirty thousand (30,000) class B shares and the thirty thousand (30,000) class C shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each to be newly issued and have them fully paid up in the aggregate amount of sixty thousand U.S. Dollars (USD 60,000.-), along with the payment of a share premium exclusively attached to the Class B Shares in the amount of three hundred and seventy thousand U.S. Dollars (USD 370,000.-) and the payment of a share premium exclusively attached to the Class C Shares in the amount of five hundred and seventy-eight thousand, six hundred and ninety-five U.S. Dollars and fifty-three cents (USD 578,695.53) by a contribution in kind consisting of the assignment and subsequent extinction of a portion of a certain, unquestionable and undisputed debt (the “Contribution”), owed by the Company to Oberland Capital Healthcare Master Fund LP, and resulting from a declaration of Oberland Capital Healthcare Master Fund LP dated September 25, 2015, in the amount of one million, eight thousand, six hundred and ninety-five U.S. Dollars and fifty-three cents (USD 1,008,695.53). A copy of the aforementioned declaration will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

Oberland Capital Healthcare Master Fund LP, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the Contribution;
- the assignment and subsequent extinction of the Contribution are effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the Contribution and subsequent extinction of the Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one hundred and sixty thousand U.S. Dollars (USD 160,000.-) represented by:

- twenty thousand (20,000) Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each;
 - eighty thousand (80,000) Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each;
 - thirty thousand (30,000) Class B Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each;
 - thirty thousand (30,000) Class C Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each;
 - “Ordinary Shares” means ordinary shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company;
 - “Class A Shares” means class A shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company;
 - “Class B Shares” means class B shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company;
 - “Class C Shares” means class C shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company;
 - “Class A Shareholder” means any shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company;
 - “Class B Shareholder” means any shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company;
- and
- “Class C Shareholder” means any shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.

All the shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

All the shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Ordinary Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the Ordinary Shares which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the shares of the classes to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class B Shares shall remain attached to the Class B Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class B Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the shares of the classes to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class C Shares shall remain attached to the Class C Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class C Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the shares of the classes to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve”.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Shares.**

8.1 The terms used in this article 8 hereof or elsewhere in the Articles, shall have the meaning set forth below:

Available Amount A means the total amount of Investments Net Profit A of the Company increased by (i) any freely distributable amount booked in the Class A Shares Premium Account and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class A Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including current and carried forward losses) relating to the Class A Shares to be

cancelled and (ii) any sums to be placed into reserve(s) relating to the Class A Shares to be cancelled pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AAA = (INPA + PA + CRA) - (LA + LR)$$

Whereby:

AAA= Available Amount A

INPA= Investments Net Profit A (including profits of the year and carried forward profits)

PA= any freely distributable amount booked in the Class A Shares Premium Account and other freely distributable reserves

CRA= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class A Shares to be cancelled

LA= carried forward losses of the Portfolio A

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Portfolio A means the reference to an assigned investment.

Separate Account A means the result of the Portfolio A which consists of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its corresponding assigned investment (including, inter alia, yield, gain on repayment at face value, foreign exchange gains, if any) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investment (including fees, costs, expenses).

Investments Net Profit A means the credit balance of the Separate Account A.

Distributable Profit A means the Investments Net Profit A less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 21 of the Articles.

Available Amount B means the total amount of Investments Net Profit B of the Company increased by (i) any freely distributable amount booked in the Class B Shares Premium Account and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class B Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including current and carried forward losses) relating to the Class B Shares to be cancelled and (ii) any sums to be placed into reserve(s) relating to the Class B Shares to be cancelled pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AAB = (INPB + PB + CRB) - (LB + LR)$$

Whereby:

AAB= Available Amount B

INPB= Investments Net Profit B (including profits of the year and carried forward profits)

PB= any freely distributable amount booked in the Class B Shares Premium Account and other freely distributable reserves

CRB= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class B Shares to be cancelled

LB= carried forward losses of the Portfolio B

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Portfolio B means the reference to an assigned investment.

Separate Account B means the result of the Portfolio B which consists of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its corresponding assigned investment (including, inter alia, yield, gain on repayment at face value, foreign exchange gains, if any) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investment (including fees, costs, expenses).

Investments Net Profit B means the credit balance of the Separate Account A.

Distributable Profit B means the Investments Net Profit B less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 21 of the Articles.

Available Amount C means the total amount of Investments Net Profit C of the Company increased by (i) any freely distributable amount booked in the Class C Shares Premium Account and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class C Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including current and carried forward losses) relating to the Class C Shares to be cancelled and (ii) any sums to be placed into reserve(s) relating to the Class C Shares to be cancelled pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AAC = (INPC + PC + CRC) - (LC + LR)$$

Whereby:

AAC= Available Amount C

INPC= Investments Net Profit C (including profits of the year and carried forward profits)

PC= any freely distributable amount booked in the Class C Shares Premium Account and other freely distributable reserves

CRC= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class C Shares to be cancelled

LC= carried forward losses of the Portfolio B

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Portfolio C means the reference to an assigned investment.

Separate Account C means the result of the Portfolio C which consists of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its corresponding assigned investment (including, inter alia, yield, gain on repayment at face value, foreign exchange gains, if any) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investment (including fees, costs, expenses).

Investments Net Profit C means the credit balance of the Separate Account A.

Distributable Profit C means the Investments Net Profit C less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 21 of the Articles.

Ordinary Account means the profit and loss account which does not result from the Portfolio A, the Portfolio B and the Portfolio C, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions which are not attributable to the Portfolio A, the Portfolio B and the Portfolio C, held by the Company in accordance with the laws and normal accounting practice.

Ordinary Net Profit means the credit balance of the Ordinary Account.

8.2 Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The rights and conditions attached to different classes of shares are as follows:

Each share shall have the right to dividends declared by the shareholder(s) at the times and for the amounts which the shareholder(s) shall determine from time to time, taking into consideration the principles laid down in the following paragraphs, provided that no distribution will be made to the shareholders despite a positive credit to the Ordinary Account and/or the Separate Account A and/or the Separate Account B and/or the Separate Account C, if the conditions as set out by the Law are not met for any such distribution.

8.3 The single Shareholder may freely transfer its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

8.4 The Company shall create and hold three (3) portfolio, namely Portfolio A, Portfolio B and Portfolio C. The Portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the Class A Shareholder, the Portfolio B will be managed for the exclusive benefit of the Class B Shareholder and the Portfolio c will be managed for the exclusive benefit of the Class c Shareholder. The Portfolio A, the Portfolio B and the Portfolio C shall be defined by the sole manager or the board of managers of the Company.

8.5 The Company may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders made in the manner required for amendments of the Articles;

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of the entire Class A Shares and/or the cancellation of the entire Class B Shares and/or the cancellation of the entire Class C Shares through the repurchases and cancellations of all the shares in issue in the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares; and

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of the Class A Shares and/or the Class B Shares and/or the Class C Shares, as the case may be, the Class A Shares and/or the Class B Shares and/or the Class C Shares, as the case may be, gives right to the holders thereof pro rata to their holding in the relevant class of shares to the Available Amount A (with the limitation however to the total cancellation amount as specified hereafter), and/or the Available Amount B (with the limitation however to the total cancellation amount as specified hereafter), and/or the Available Amount C (with the limitation however to the total cancellation amount as specified hereafter) as the case may be, and the holders of shares of the repurchased and cancelled shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the Class A Shares and/or the Class B Shares and/or the Class C Shares, as the case may be, held by them and cancelled.

The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the Class A Shares and/or in the Class B Shares and/or in the Class C Shares, as the case may be, to be repurchased and cancelled.

The total cancellation amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts.

The total cancellation amount for each of the Class A Shares shall be the Available Amount A at the time of the cancellation of the Class A Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount A.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the Class A Shares, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

The total cancellation amount for each of the Class B Shares shall be the Available Amount B at the time of the cancellation of the Class B Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount B.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the Class B Shares, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

The total cancellation amount for each of the Class C Shares shall be the Available Amount C at the time of the cancellation of the Class C Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount C.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the Class C Shares, the cancellation value per share will become due and payable by the Company”.

Fourth resolution

The sole shareholder further resolved to amend article 21 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following wording:

“ Art. 21. Appropriation of Profits.

21.1 Net profit

Every year, the Shareholder(s) will approve simultaneously and together the Separate Account A, the Separate Account B, the Separate Account C and the Ordinary Account held by the Company in accordance with the laws and normal practice, and will determine the Investments Net Profit A, the Investments Net Profit B, the Investments Net Profit C and the Ordinary Net Profit.

21.2 Legal reserve

Every year, five percent (5%) of the aggregate of i) the Ordinary Net Profit, ii) the Investments Net Profit A, ii) the Investments Net Profit B and iii) the Investments Net Profit C will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

21.3 Distributable profit

In the event of a dividend distribution, the following rules shall apply:

- All the Ordinary Net Profit, less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 21.2 of the Articles, shall be allocated to all the shareholders pro-rata their holding in the Company's share capital;

- All the Distributable Profit A, less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 21.2 of the Articles, shall be allocated to the Class A Shareholders pro-rata their holding in the Company's share capital;

- All the Distributable Profit B, less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 21.2 of the Articles, shall be allocated to the Class B Shareholders pro-rata their holding in the Company's share capital;

- All the Distributable Profit C, less the deduction to be made to the Company's statutory reserve in compliance with article 21.2 of the Articles, shall be allocated to the Class C Shareholders pro-rata their holding in the Company's share capital

However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends, if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Oberland Capital Healthcare Master Fund LP, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19080, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Interlaken Capital» ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.375 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire soussigné, en date du 26 mai 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2063 le 5 août 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 11 novembre 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 3702, le 4 décembre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille dollars U.S. (USD 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille dollars U.S. (USD 60.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille dollars U.S. (USD 100.000,-) à cent soixante mille dollars U.S. (USD 160.000,-) par la création et l'émission de (i) trente mille (30.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune (ii) et trente mille (30.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Sur ce, Oberland Capital Healthcare Master Fund LP, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux trente mille (30.000) parts sociales de classe B et trente mille (30.000) parts sociales de classe C, et les libérer pour un montant total de cinquante centimes de soixante mille dollars U.S. (USD 60.000,-), avec le paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée aux parts sociales de classe B de la Société d'un montant de trois cent soixante-dix mille neuf dollars U.S. (USD 370.000,-) et le paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée aux parts sociales de classe C de la Société d'un montant de cinq cent soixante-dix-huit mille, six cent quatre-vingt-quinze dollars U.S. et cinquante-trois centimes (USD 578.695,53) par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, incontestable et incontestée (l'«Apport»), due par la Société à Oberland Capital Healthcare Master Fund LP, et résultant d'une déclaration de Oberland Capital Healthcare Master Fund LP datant du 25 septembre 2015, d'un montant total d'un million, huit mille, six cent quatre-vingt-quinze dollars U.S. et cinquante-trois centimes (USD 1.008.695,53). Une copie de ladite déclaration demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Oberland Capital Healthcare Master Fund LP, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire sans restriction aucune de l'Apport et est pleinement autorisée à apporter et éteindre de manière subséquente l'Apport;
- la cession et l'extinction subséquente de l'Apport sont effectivement réalisées sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer et formaliser l'Apport et l'extinction subséquente de l'Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

- « **Art. 6.** : Le capital social est fixé à cent soixante mille dollars U.S. (USD 160.000,-) représenté par
- Vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune;
 - Quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune;
 - Trente mille (30.000) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune; et
 - Trente mille (30.000) Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.
- «Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune dans le capital de la Société;
- «Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune dans le capital de la Société;
- «Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune dans le capital de la Société;
- «Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune dans le capital de la Société;
- «Associé de Classe A» signifie tout associé de la Société, détenant à tout moment des Parts Sociales de Classes A de la Société;
- «Associé de Classe B» signifie tout associé de la Société, détenant à tout moment des Parts Sociales de Classes B de la Société; et
- «Associé de Classe C» signifie tout associé de la Société, détenant à tout moment des Parts Sociales de Classes C de la Société.

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, et sont soumises aux dispositions légales en vigueur et aux présents Statuts.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales Ordinaires, doit rester attaché aux Parts Sociales Ordinaires et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales des classes auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe A, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe A et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales des classes auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe B, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe B et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales des classes auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe C, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe C et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe C. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales des classes auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a par ailleurs décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 8.

8.1 Les notions reprises dans cet article 8 or partout ailleurs dans les Statuts auront la signification suivante:

Montant Disponible A signifie le montant total du Profit Net des Investissements A de la Société augmenté de (i) toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Parts Sociales de Classe A devant être annulées mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes actuelles et reportées) en relation avec les Parts Sociales de Classe A devant être annulées et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) en relation avec les Parts Sociales de Classe A devant être annulées suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$\text{MDA} = (\text{PNIA} + \text{PA} + \text{RCA}) - (\text{PeA} + \text{RL})$$

Où:

MDA = Montant Disponible A

PNIA = Profit Net des Investissements A (incluant les profits de l'année et les profits reportés)

PA = toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A et autres réserves librement distribuables

RCA = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Parts Sociales de Classe A devant être annulées

PeA = pertes reportées du Portefeuille A

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Portefeuille A désigne la référence à un investissement correspondant.

Compte Séparé A signifie le résultat du Portefeuille A qui consistera en la différence entre tous les revenus, bénéfiques ou autres montants reçus ou dus de quelque autre manière en relation avec les investissements correspondants s'y afférant (y compris, inter alia, les rendements, gains sur remboursement à valeur nominale, gains de taux d'échange, le cas échéant) et les montants des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gérance, exploitation de tels investissements (y compris les factures, frais, dépenses).

Profit Net des Investissements A signifie le solde créditeur du Compte Séparé A.

Profit Distribuable A signifie le Profit Net des Investissements A moins la déduction devant être faite au compte de réserve légale de la Société en accord avec l'article 21 des Statuts.

Montant Disponible B signifie le montant total du Profit Net des Investissements B de la Société augmenté de (i) toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Parts Sociales de Classe B devant être annulées mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes actuelles et reportées) en relation avec les Parts Sociales de Classe B devant être annulées et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) en relation avec les Parts Sociales de Classe B devant être annulées suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$\text{MDB} = (\text{PNIB} + \text{PB} + \text{RCB}) - (\text{PeB} + \text{RL})$$

Où:

MDB = Montant Disponible B

PNIB = Profit Net des Investissements B (incluant les profits de l'année et les profits reportés)

PB = toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B et autres réserves librement distribuables

RCB = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Parts Sociales de Classe B devant être annulées

PeB = pertes reportées du Portefeuille B

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Portefeuille B désigne la référence à un investissement correspondant.

Compte Séparé B signifie le résultat du Portefeuille B qui consistera en la différence entre tous les revenus, bénéfiques ou autres montants reçus ou dus de quelque autre manière en relation avec les investissements correspondants s'y afférant (y compris, inter alia, les rendements, gains sur remboursement à valeur nominale, gains de taux d'échange, le cas échéant) et les montants des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gérance, exploitation de tels investissements (y compris les factures, frais, dépenses).

Profit Net des Investissements B signifie le solde créditeur du Compte Séparé B.

Profit Distribuable B signifie le Profit Net des Investissements B moins la déduction devant être faite au compte de réserve légale de la Société en accord avec l'article 21 des Statuts.

Montant Disponible C signifie le montant total du Profit Net des Investissements C de la Société augmenté de (i) toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe C et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Parts Sociales de Classe C devant être annulées mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes actuelles et reportées) en relation avec les Parts Sociales de Classe C devant être annulées et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) en relation avec les Parts Sociales de Classe C devant être annulées suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$\text{MDC} = (\text{PNIC} + \text{PC} + \text{RCC}) - (\text{PeC} + \text{RL})$$

Où:

MDC = Montant Disponible C

PNIC = Profit Net des Investissements C (incluant les profits de l'année et les profits reportés)

PC = toute somme librement distribuable allouée au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe C et autres réserves librement distribuables

RCC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Parts Sociales de Classe C devant être annulées

PeC = pertes reportées du Portefeuille C

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Portefeuille C désigne la référence à un investissement correspondant.

Compte Séparé C signifie le résultat du Portefeuille C qui consistera en la différence entre tous les revenus, bénéfiques ou autres montants reçus ou dus de quelque autre manière en relation avec les investissements correspondants s'y afférant (y compris, inter alia, les rendements, gains sur remboursement à valeur nominale, gains de taux d'échange, le cas échéant) et les montants des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gérance, exploitation de tels investissements (y compris les factures, frais, dépenses).

Profit Net des Investissements C signifie le solde créditeur du Compte Séparé C.

Profit Distribuable C signifie le Profit Net des Investissements A moins la déduction devant être faite au compte de réserve légale de la Société en accord avec l'article 21 des Statuts.

Compte Ordinaire désigne le compte de profits et pertes qui ne résulte pas du Portefeuille A, du Portefeuille B et du Portefeuille C après déduction des dépenses, frais, amortissement, charges et provisions qui ne sont pas attribuables au Portefeuille A, au Portefeuille B et au Portefeuille C détenu par la Société conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle.

Profit Net Ordinaire désigne le solde créditeur du Compte Ordinaire.

8.2 Chaque part sociale confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, qui peut être choisi parmi l'un d'entre eux ou pas.

Les droits et obligations attachés aux différentes classes de parts sociales sont tels que suit:

Chaque part sociale donne le droit aux dividendes déclarés par l(es) associé(s) du moment et pour les montants que l (es) associé(s) déterminent de temps à autre et en prenant en considération les principes qui suivent, pourvu qu'aucune distribution ne soit faite aux associés, malgré un solde positif sur le Compte Ordinaire, et/ou le Compte Séparé A, et/ou le Compte Séparé B, et/ou le Compte Séparé C, si les conditions posées par la Loi ne sont pas réunies pour une telle distribution.

8.3 Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.4 La Société crée et gère trois (3) portefeuilles, nommément le Portefeuille A, le Portefeuille B et le Portefeuille C. Le Portefeuille A est géré pour le bénéfice exclusif des Associés de Classe A, le Portefeuille B est géré pour le bénéfice exclusif des Associés de Classe B et le Portefeuille C est géré pour le bénéfice exclusif des Associés de Classe C. Le Portefeuille A, le Portefeuille de Classe B et le Portefeuille de Classe C sont définis par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société.

8.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts;

- Le capital social de la Société peut être réduit via le rachat et l'annulation de l'intégralité des Parts Sociales de Classe A, et/ou le rachat et l'annulation de l'intégralité des Parts Sociales de Classe B, et/ou le rachat et l'annulation de l'intégralité des Parts Sociales de Classe C; et

- Dans le cas d'une réduction de capital social par rachat et annulation des Parts Sociales de Classe A, et/ou des Parts Sociales de Classe B, et/ou des Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe A et/ou les Parts Sociales de Classe B, et/ou les Parts Sociales de Classe C donnent droit à leurs détenteurs pro rata leur détention au sein des Parts Sociales de Classe A, et/ou des Parts Sociales de Classe B, et/ou des Parts Sociales de Classe C, au Montant Disponible A (dans la limite cependant du montant total d'annulation, tel que défini ci-après), et/ou au Montant Disponible B (dans la limite

cependant du montant total d'annulation, tel que défini ci-après), et/ou au Montant Disponible C (dans la limite cependant du montant total d'annulation, tel que défini ci-après), le cas échéant, et les détenteurs des Parts Sociales de Classe A, et/ou les détenteurs des Parts Sociales de Classe B, et/ou les détenteurs des Parts Sociales de Classe C rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque Part Sociale de Classe A, et/ou Part Sociale de Classe B, et/ou Part Sociale de Classe C, détenue par eux et annulée.

La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises au sein des Parts Sociales de Classe A, et/ou des Parts Sociales de Classe B, et/ou des Parts Sociales de Classe C, le cas échéant, devant être rachetées et annulées.

Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intérimaires concernés. Le montant total d'annulation pour chacune des Parts Sociales de Classe A, et/ou des Parts Sociales de Classe B, et/ou des Parts Sociales de Classe C, le cas échéant, sera le Montant Disponible A au moment de l'annulation des Parts Sociales de Classe A, et/ou le Montant Disponible B au moment de l'annulation des Parts Sociales de Classe B, et/ou le Montant Disponible C au moment de l'annulation des Parts Sociales de Classe C, le cas échéant, sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible A, et/ou Montant Disponible B, et/ou au Montant Disponible C, le cas échéant.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de Classe A, et/ou des Parts Sociales de Classe B, et/ou des Parts Sociales de Classe C, la valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société».

Quatrième résolution

L'associé unique a par ailleurs décidé de modifier l'article 21 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 21. Affectation des bénéfices.

21.1 Profit Net

Chaque année, l'/les Associé(s) approuvera/ont le Compte Séparé A, le Compte Séparé B et le Compte Séparé C simultanément avec le Compte Ordinaire détenu par la Société conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle, et déterminera/ont le Profit Net des Investissements A, le Profit Net des Investissements B, le Profit Net des Investissements C et le Profit Net Ordinaire.

21.2 Réserve Légale

Chaque année, cinq pour cent (5%) du total i) du Profit Net Ordinaire, ii) du Profit Net des Investissements A, (iii) du Profit Net des Investissements B et (iv) du Profit Net des Investissements C, seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

21.3 Profit Distribuible

Dans le cas d'une distribution de dividende, les règles suivantes s'appliqueront:

- Tout le Profit Net Ordinaire, moins la déduction devant être faite à la réserve légale de la Société en accord avec l'article 21.2 des Statuts, doit être alloué aux associés pro rata leur détention au sein du capital social de la Société;

- Tout le Profit Distribuible A, moins la déduction devant être faite à la réserve légale de la Société conformément à l'article 21.2 des Statuts, sera attribué aux Associés de Classe A pro rata leur détention au sein du capital social de la Société;

- Tout le Profit Distribuible B, moins la déduction devant être faite à la réserve légale de la Société conformément à l'article 21.2 des Statuts, sera attribué aux Associés de Classe B pro rata leur détention au sein du capital social de la Société; et

- Tout le Profit Distribuible C, moins la déduction devant être faite à la réserve légale de la Société conformément à l'article 21.2 des Statuts, sera attribué aux Associés de Classe C pro rata leur détention au sein du capital social de la Société.

Toutefois, les Associés peuvent décider, à la majorité prévue par la Loi, que le profit, après déduction faite à la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/74. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050487/569.

(160008787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of December, at 4.00 p.m., before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Silver Sea Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 155.153 (the Company). The Company has been incorporated on August 20, 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 12, 2010 under number 2148. The articles of association of the Company have been amended for the last time on August 21, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 18, 2012 under number 2593.

The Meeting is chaired by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Chris Oberhag, residing professionally in Mondorf-les-Bains, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Karola Böhm, residing professionally in Mondorf-les-Bains, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer; the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they respectively hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares the following:

I. That all the five hundred seventy-three thousand five hundred (573,500) A1 shares (the A1 Shares), two million four hundred eighty thousand (2,480,000) A2 shares (the A2 Shares), eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) B1 shares (the B1 Shares), three hundred fifty thousand one (350,001) B2 shares (the B2 Shares), eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) C1 shares (the C1 Shares), three hundred fifty thousand one (350,001) C2 shares (the C2 Shares), eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) D1 shares (the D1 Shares), three hundred fifty thousand one (350,001) D2 shares (the D2 Shares), eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) E1 shares (the E1 Shares) and three hundred fifty thousand one (350,001) E2 shares (the E2 Shares), all such shares having a par value of one penny (GBP 0.01) per share, representing the entirety of the share capital of the Company in an amount of forty-seven thousand seven hundred seventy-two pounds sterling and forty-four pence (GBP 47,772.44) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. Pursuant to the resolutions of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company dated December 16, 2015 (the Shareholders' Resolutions), the shareholders of the Company (the Shareholders) approved in view of the reduction of the share capital of the Company by an amount of eight thousand nine hundred seventy-two pounds sterling and forty pence (GBP 8,972.40) (corresponding to the nominal value of the Redeemed Shares (as defined below)) in order to bring it from its current amount of forty-seven thousand seven hundred seventy-two pounds sterling and forty-four pence (GBP 47,772.44) to thirty-eight thousand eight hundred pounds sterling and four pence (GBP 38,800.04), the redemption by the Company of all the five hundred seventy-three thousand five hundred (573,500) A1 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) B1 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) C1 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) D1 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) E1 Shares, all such shares having a par value of one penny (GBP 0.01) per share (the Redeemed Shares) for further cancellation, in case the redemption is made.

III. Authorization has been granted to the board of directors (conseil d'administration) of the Company (the Board) to decide and to proceed to the redemption of the Redeemed Shares and to undertake all such acts and matters where appro-

appropriate, as may be required in order to implement it, including but not limited to, the determination of the amount of the redemption price, its modalities of payment and the execution of any form of redemption agreement for that purpose.

IV. The Board, in its meeting of December 16, 2015 (the Board Resolutions) and in accordance with the authorization conferred on it by the Shareholders in the Shareholders' Resolutions, resolved to redeem the Redeemed Shares for a redemption price corresponding to the nominal value of the Redeemed Shares and to subsequently proceed with the cancellation of the Redeemed Shares; a copy of the Board Resolutions has been provided to the notary.

V. The Shareholders not participating in the share capital reduction of the Company as described under item II. above, have unconditionally and irrevocably waived any and all rights and obligations in relation to the redemption of their own shares.

VI. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of eight thousand nine hundred seventy-two pounds sterling and forty pence (GBP 8,972.40) (corresponding to the nominal value of the Redeemed Shares (as defined below)) in order to bring it from its current amount of forty-seven thousand seven hundred seventy-two pounds sterling and forty-four pence (GBP 47,772.44) represented by five hundred seventy-three thousand five hundred (573,500) A1 shares (the A1 Shares), two million four hundred eighty thousand (2,480,000) A2 shares (the A2 Shares), eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) B1 shares (the B1 Shares), three hundred fifty thousand one (350,001) B2 shares (the B2 Shares), eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) C1 shares (the C1 Shares), three hundred fifty thousand one (350,001) C2 shares (the C2 Shares), eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) D1 shares (the D1 Shares), three hundred fifty thousand one (350,001) D2 shares (the D2 Shares), eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) E1 shares (the E1 Shares) and three hundred fifty thousand one (350,001) E2 shares (the E2 Shares), all such shares having a par value of one penny (GBP 0.01) per share, to thirty-eight thousand eight hundred pounds sterling and four pence (GBP 38,800.04) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of five hundred seventy-three thousand five hundred (573,500) A1 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) B1 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) C1 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) D1 Shares and eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) E1 Shares (collectively the Redeemed Shares), all such shares having a par value of one penny (GBP 0.01) per share.

3. Authorization and empowerment to any director of the Company (each an Authorized Representative), acting individually, to proceed, on behalf of the Company with the payment of the redemption price for the Redeemed Shares to the relevant holders of the Redeemed Shares.

4. Amendments to articles 1.1, 6.1, 8 and 12.3.2 of the articles of association (the Articles).

5. Deletion of articles 6.2, 6.3, 6.4 and subsequent renumbering of article 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11 and 6.12 of the Articles into 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8 and 6.9 of the Articles, respectively.

6. Deletion of articles 15.7 and 18 of the Articles, insertion of "Not used" against the numbers for articles 15.7 and 18 of the Articles and amendment to articles 10, 16 and 17 of the Articles.

7. Amendment to the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each acting individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares in the register of shares of the Company.

8. Miscellaneous.

VII. Considering the foregoing, the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance to the Meeting.

Second Resolution:

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of eight thousand nine hundred seventy-two pounds sterling and forty pence (GBP 8,972.40) (corresponding to the nominal value of the Redeemed Shares (as defined below)) in order to bring it from its current amount of forty-seven thousand seven hundred seventy-two pounds sterling and forty-four pence (GBP 47,772.44) represented by five hundred seventy-three thousand five hundred (573,500) A1 Shares, two million four hundred eighty thousand (2,480,000) A2 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) B1 Shares, three hundred fifty thousand one (350,001) B2 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) C1 Shares, three hundred fifty thousand one (350,001) C2 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) D1 Shares, three hundred fifty thousand one (350,001) D2 Shares, eighty thousand nine hundred thirty-five (80,935) E1 Shares and three hundred fifty thousand one (350,001) E2 Shares, all such shares having a par value of one penny (GBP 0.01) per share, to thirty-eight thousand eight hundred pounds sterling and four pence (GBP 38,800.04) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of the Redeemed Shares.

Third Resolution:

The Meeting resolves to authorize and empower any Authorized Representative, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the redemption price for the Redeemed Shares to the relevant holders of the Redeemed Shares.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to amend articles 1.1, 6.1, 8 and 12.3.2, of the Articles as follows:

a) amend article 1.1 of the Articles by (i) deleting the definitions of “Class 1 Ordinary Shares” and “Class 1 Ordinary Shareholder”, and (ii) amending the definitions of “A Shares”, “B Shares”, “C Shares”, “D Shares”, “E Shares”, “Leaver”, “Managers’ Consent”, “Managers’ Representative”, and “Ordinary Shares” so that they shall henceforth read as follows:

“A Shares means the A2 Ordinary Shares”;

“B Shares means the B2 Ordinary Shares”;

“C Shares means the C2 Ordinary Shares”;

“D Shares means the D2 Ordinary Shares”;

“E Shares means the E2 Ordinary Shares”;

“Leaver means (other than in respect of a JN Party):

(a) any Ordinary Shareholder who ceases, or has ceased, to be a Relevant Employee;

(b) any Ordinary Shareholder who remains a Relevant Employee but begins to receive benefits under the Group's permanent health insurance;

(c) any Ordinary Shareholder who is (or is the nominee of) a Family Member of any person who ceases to be a Relevant Employee;

(d) any Ordinary Shareholder who is (or is the nominee of) the trustee of a Family Trust of any person who ceases to be a Relevant Employee in respect of the Shares held on behalf of such person or on behalf of any Family Member of such person;

(e) any Ordinary Shareholder (not being an Investor) holding Shares as a result of a transfer made after the date of the adoption of these Articles by a person in relation to whom such Ordinary Shareholder was a permitted transferee under the provisions of Articles 14.1.1 or 14.1.2 who ceases to be a permitted transferee in relation to such person, including, without limitation, any Ordinary Shareholder who ceases to be the spouse or civil partner of a Relevant Employee;

(f) any person who holds or becomes entitled to any Shares:

(i) on or following the death of an Ordinary Shareholder (who is not an Investor);

(ii) on or following the bankruptcy of an Ordinary Shareholder (who is not an Investor) (if an individual) or the receivership, administrative receivership, administration, liquidation or other arrangement for the winding-up (whether solvent or insolvent) of an Ordinary Shareholder (if a company); or

(iii) on or following the exercise of an option after ceasing to be a Relevant Employee; or

(g) any Ordinary Shareholder holding Shares as a nominee for any person who ceases, or who has ceased, to be a Relevant Employee in respect of the Shares held on behalf of such person,

and, for the purposes of this definition, a person shall be deemed to cease, or have ceased, to be a Relevant Employee upon the commencement of any period during which the relevant person is placed on Garden Leave (notwithstanding that the relevant person remains an employee of UK Topco or any UK Group Company) or, if not placed on Garden Leave, upon the date on which he is given notice of termination of his employment, appointment or engagement.”

“Managers’ Consent means the giving of a written consent by Managers (as defined in any Investment Agreement) holding more than 50 per cent in nominal value of the Ordinary Shares in issue held by Managers from time to time, or of the Managers’ Representative in accordance with any Investment Agreement.”

“Managers’ Representative means Michael Parish (for so long as he is not a Leaver) or such other person (for so long as he is not a Leaver) who is both a holder of Ordinary Shares and an employee or director of or consultant to any member of the UK Group and who is approved as such by both Manager Consent and Investor Consent.”

“Ordinary Shares means the Class 2 Ordinary Shares.”

b) amend article 6.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“**6.1.** The subscribed share capital of the Company is GBP 38,800.04, divided into

- 2,480,000 A2 shares (“A2 Ordinary Shares”),

- 350,001 B2 shares (“B2 Ordinary Shares”),

- 350,001 C2 shares (“C2 Ordinary Shares”),

- 350,001 D2 shares (“D2 Ordinary Shares”),

- 350,001 E2 shares (“E2 Ordinary Shares”),

each having a par value of GBP 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles and all of which are fully paid up.”

c) amend article 8 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ 8. Dividend rights.

8.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent. shall be deducted and allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That deduction will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve reaches one tenth of the Company's nominal capital.

8.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders from the balance of any net profits after allocation to the Legal Reserve in accordance with Article 8.1.

8.3 Any dividend declared to the holders of Class 2 Ordinary Shares shall be allocated and paid as follows:

8.3.1 firstly, an amount up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally amongst the holders of A2 Ordinary Shares, B2 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, D2 Ordinary Shares and E2 Ordinary Shares pro rata to the shares of each such class then in issue; and

8.3.2 secondly, the balance of the amount allocated to the holders of Class 2 Ordinary Shares shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in reverse alphabetical order (i.e. first E2 Ordinary Shares then, if no E2 Ordinary Shares are in existence, D2 Ordinary Shares, and in such continuation until only A2 Ordinary Shares are in existence).”

d) amend article 12.3.2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ 12.3.2. the holders of at least 50 per cent. in number of the Class 2 Ordinary Shares agree otherwise in writing.”

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to delete articles 6.2, 6.3, 6.4 and subsequently to renumber articles 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11 and 6.12 of the Articles into 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8 and 6.9 of the Articles, respectively.

Sixth Resolution:

The Meeting resolves to delete articles 15.7 and 18 of the Articles, insert "Not used" against the numbers for articles 15.7 and 18 of the Articles and amend articles 10, 16 and 17 as follows:

a) amend article 10 of the Articles by the deletion of the words ",taking in account the operation of Article 18 (Ratchet), if applicable" and which shall henceforth read as follows:

“ 10. Rights on sale. In the event of a Sale then, notwithstanding anything to the contrary in the terms and conditions governing such Sale, upon an Investor Direction, the selling Shareholders immediately prior to such Sale shall procure that the consideration (whenever received) shall be placed in a designated trustee account and shall be distributed amongst such selling Shareholders in such amounts and in such order of priority as would be applicable on a return of capital (pursuant to Article 9 (Redemption Rights)).”

b) amend article 16 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 16. Drag along.

16.1 In these Articles a "Qualifying Offer" shall mean a bona fide offer in writing on arm's length terms which is made by or on behalf of any person other than an Investor or its Investor Associates (but for the purposes of this Article, "Investor Associate" shall (a) where acting in its individual capacity in any case, exclude any limited partner or other partner in that Investor, its Investor Group or a fund managed or advised by it or a member of its Investor Group (b) exclude any entity falling within paragraphs (b), (c) or (d) of the definition of Investor Associate which falls within such paragraphs due to the provision of trustee nominee, custodian or operator services but would not otherwise fall with the definition of that Investor's Investor Group; and (c) be amended such that "adviser" shall mean an entity which provides an Investor or a Fund with advice in relation to the management of investments of that Fund which (other than in relation to actually making decisions to implement such advice) is substantially the same as the services which would be provided by a manager of the Investor or Fund and the advisor effectively forms part of the structure of the Fund), but shall include, for the avoidance of doubt, any offer by a New Holding Company in connection with a Refinancing where the share ownership structure and share rights of that company will, following such Refinancing, be the same in all material respects as the share ownership structure and share rights of the Company (the "Offeror") and which is communicated to any one or more of the Shareholders and is for all of the Shares not already owned by the Offeror or persons connected or acting in concert with the Offeror.

16.2 Subject to Articles 16.9 and 16.11, the Qualifying Offer shall set out the consideration payable under it, which shall:

16.2.1 be equal to the highest consideration offered to each Accepting Shareholder for each Share of the same class;

16.2.2 subject to Article 16.3, be in the same form as that offered for each Share of the same class, shall be paid at the same time as that offered for each Share of the same class, shall be paid at the same time as the consideration is payable for each Share of the same class and shall be subject to the same payment terms; and

16.2.3 subject to Article 16.3, include an amount equal to the relevant proportion of any other payment (in cash or otherwise) received or receivable by the Bridgepoint Funds or their Investor Associates or, if an Investor other than the Bridgepoint Funds and their Investor Associates controls more than 50% of the Class 2 Ordinary Shares, such Investor or its Investor Associates, which, having regard to the substance of the transaction as a whole, can reasonably be regarded as

representing consideration for Class 2 Ordinary Shares which is in addition to the price paid or payable for the Class 2 Ordinary Shares of such persons.

16.3 For the purposes of this Article 16 "consideration" shall (unless, and to the extent, otherwise directed by Investor Direction):

16.3.1 exclude any consideration in the form of any share, debt instrument or other security in the capital of the Offeror or any member of the same group of companies as the Offeror (the "Offeror Group"), provided that if such form of consideration is to be excluded, the Qualifying Offer comprises an alternative consideration for each Equity Share which is of equivalent value to such consideration; and

16.3.2 for the avoidance of doubt, exclude any right or opportunity offered to a Shareholder to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Offeror Group in addition to the consideration offered for each Share under the terms of the Qualifying Offer.

16.4 If the holders of not less than 50 per cent. in nominal value of the Class 2 Ordinary Shares then in issue (the "Accepting Shareholders") have indicated in writing that they wish to accept the Qualifying Offer, then the provisions of this Article 16 shall apply.

16.5 The Accepting Shareholders may give written notice (a "Drag Notice") to the remaining holders of Shares (the "Other Shareholders") of their wish to accept the Qualifying Offer and the Other Shareholders shall thereupon become bound to accept the Qualifying Offer and to transfer their Shares to the Offeror (or his nominee) with full title guarantee on the date specified by the Accepting Shareholders.

16.6 If any Other Shareholder shall not, within ten Business Days of being required to do so, execute and deliver transfers in respect of the Shares held by him and deliver the certificate(s) in respect of the same (or a suitable indemnity regarding the absence of share certificate(s) in lieu thereof), then any Accepting Shareholder shall be entitled to execute, and shall be entitled to authorise and instruct such person as he thinks fit to execute, the necessary transfer(s) and indemnities on the Other Shareholder's behalf and against receipt by the Company (on trust for such Shareholder) of the consideration payable for the relevant Shares, to deliver such transfer(s) and certificate(s) or indemnities to the Offeror (or his nominee) and to register such Offeror (or his nominee) as the holder thereof and, after such registration, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person.

16.7 If any Shares are issued by the Company at any time after the date of the Drag Notice (the "Further Shares") (whether pursuant to the exercise of options or warrants or otherwise), the Accepting Shareholders shall be entitled to serve an additional Drag Notice (a "Further Drag Notice") whereupon the holders of such Further Shares shall become bound to transfer their Further Shares to the Offeror (or his nominee) with full title guarantee on the date specified in the Further Drag Notice and for the same consideration payable under the Qualifying Offer and Article 16.2. The provisions of Articles 16.6 (and to the extent directed by Investor Direction) Articles 16.9 and 16.11 shall apply mutatis mutandis to any transfer of Shares under this Article 16.7.

16.8 If the Offeror has also agreed to purchase TPECs from the Accepting Shareholders, to the extent that some or all of the Other Shareholders also hold TPECs, the Drag Notice may also require each of the Other Shareholders to transfer all of the TPECs held by them to the Offeror at such consideration as is equal to the highest consideration offered for each TPEC by the Offeror to the Accepting Shareholders. The relevant provisions of Article 16 (including, without limitation, Article 16.2.3) shall apply to the TPECs held by the Other Shareholders mutatis mutandis to any transfer of TPECs under this Article 16.8.

16.9 Each Other Shareholder shall pay its/his pro rata share calculated by reference to the number of Shares held by each Shareholder (as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred by the Accepting Shareholders in connection with the Qualifying Offer and the transfer of Shares to the extent that such costs can reasonably be demonstrated to have been incurred on behalf of the Accepting and Other Shareholders.

16.10 Receipt of the consideration payable to the Company (on trust for each Shareholder) for the relevant Shares, and (if relevant) TPECs, so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant Other Shareholders in favour of the Offeror that the legal and beneficial title to the relevant Shares, and (if relevant) TPECs, was transferred free from all Encumbrances and with full title guarantee.

16.11 The provisions of Article 10 shall apply to any Sale under this Article 16."

c) amend article 17 of the Articles by amending article 17.2.1 of the Articles by deletion of the words ",subject to any adjustments required to take account of the provisions of Article 18;" and which shall henceforth read as follows:

" 17.2.1. the consideration to be paid for each Share shall be equal to the highest consideration offered for each Class 2 Ordinary Share pursuant to the Proposed Sale;"

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to Authorized Representative, each acting individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

There being no further business, the meeting is closed at 4.15 p.m-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre,
par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, à 16h00,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Silver Sea Holdings S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 155.153 (la Société). La Société a été constituée le 20 août 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2148 du 12 octobre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 août 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2593 du 18 octobre 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains (le Président).

Le Président nomme Monsieur Chris Oberhag, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Karola Böhm, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur; le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare ce qui suit:

I. Que toutes les cinq cent soixante-treize mille cinq cents (573.500) actions A1 (les Actions A1), deux millions quatre cent quatre-vingt-mille (2.480.000) actions A2 (les Actions A2), quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) actions B1 (les Actions B1), trois cent cinquante mille une (350.001) actions B2 (les Actions B2), quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) actions C1 (les Actions C1), trois cent cinquante mille une (350.001) actions C2 (les Actions C2), quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) actions D1 (les Actions D1), trois cent cinquante mille une (350.001) actions D2 (les Actions D2), quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) actions E1 (les Actions E1) et trois cent cinquante mille une (350.001) actions E2 (les Actions E2), toutes ces actions ayant une valeur nominale d'un centime (GBP 0,01) par action, représentant l'entière du capital social de la Société d'un montant de quarante-sept mille sept cent soixante-douze Livres Sterling et quarante-quatre centimes (GBP 47.772,44), sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. En vertu des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 16 décembre 2015 (les Résolutions des Actionnaires), les actionnaires de la Société (les Actionnaires) ont approuvé, en vue de la réduction du capital social de la Société d'un montant de huit mille neuf cent soixante-douze Livres Sterling et quarante centimes (GBP 8.972,40) (correspondant à la valeur nominale des Actions Rachetées (tel que défini ci-dessous)) dans le but de le porter de son montant actuel de quarante-sept mille sept cent soixante-douze Livres Sterling et quarante-quatre centimes (GBP 47.772,44) à trente-huit mille huit cents Livres Sterling et quatre centimes (GBP 38.800,04), le rachat par la Société de toutes les cinq cent soixante-treize mille cinq cents (573.500) Actions A1, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions B1, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions C1, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions D1 et quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions E1, toutes ces actions ayant une

valeur nominale d'un centime (GBP 0,01) par action (les Actions Rachetées) pour une annulation future, dans le cas où un rachat est effectué.

III. Autorisation a été donnée au conseil d'administration de la Société (le Conseil) pour décider du et procéder au rachat des Actions Rachetées et pour accomplir tous actes et démarches appropriées et nécessaires à sa réalisation, y compris, sans limitation, la détermination du montant du prix de rachat, ses modalités de paiement ainsi que la signature de toute forme de contrat de rachat à cette fin.

IV. Le Conseil, lors de sa réunion du 16 décembre 2015 (les Résolutions du Conseil), et conformément à l'autorisation conférée par les Actionnaires dans les Résolutions des Actionnaires, a décidé de racheter les Actions Rachetées à un prix de rachat correspondant à la valeur nominale des Actions Rachetées et de procéder en conséquence à l'annulation des Actions Rachetées; une copie des Résolutions du Conseil est remise au notaire.

V. Les Actionnaires qui ne participent pas à la réduction du capital social de la Société, tel que décrit au point II. ci-dessus ont renoncé de manière inconditionnelle et irrévocable à tous droits et obligations se rapportant au rachat de leurs propres actions.

VI. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit mille neuf cent soixante-douze Livres Sterling et quarante centimes (GBP 8.972,40) (correspondant à la valeur nominale des Actions Rachetées (tel que défini ci-dessous)) dans le but de le porter de son montant actuel de quarante-sept mille sept cent soixante-douze Livres Sterling et quarante-quatre centimes (GBP 47.772,44) représenté par cinq cent soixante-treize mille cinq cents (573.500) actions A1 (les Actions A1), deux millions quatre cent quatre-vingt-mille (2.480.000) actions A2 (les Actions A2), quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) actions B1 (les Actions B1), trois cent cinquante mille une (350.001) actions B2 (les Actions B2), quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) actions C1 (les Actions C1), trois cent cinquante mille une (350.001) actions C2 (les Actions C2), quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) actions D1 (les Actions D1), trois cent cinquante mille une (350.001) actions D2 (les Actions D2), quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) actions E1 (les Actions E1) et trois cent cinquante mille une (350.001) actions E2 (les Actions E2), toutes ces actions ayant une valeur nominale d'un centime (GBP 0,01) par action, à trente-huit mille huit cents Livres Sterling et quatre centimes (GBP 38.800,04), par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cinq cent soixante-treize mille cinq cents (573.500) Actions A1, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions B1, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions C1, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions D1 et quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions E1 (collectivement les Actions Rachetées), toutes ces actions ayant une valeur nominale d'un centime (GBP 0,01) par action.

3. Autorisation et pouvoir à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, au paiement du prix de rachat des Actions Rachetées aux détenteurs des Actions Rachetées concernés.

4. Modification des articles 1.1, 6.1, 8 et 12.3.2 des statuts (les Statuts).

5. Suppression des articles 6.2, 6.3, 6.4 et renumérotation subséquente des articles 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11 et 6.12 des Statuts en, respectivement, articles 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8 et 6.9 des Statuts.

6. Suppression des articles 15.7 et 18 des Statuts, insertion de «Non Utilisé» à côté des chiffres des articles 15.7 et 18 des Statuts et modification des articles 10, 16 et 17 des Statuts.

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actionnaires de la Société.

8. Divers.

VII. Après avoir examiné ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires présents se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide réduire le capital social de la Société d'un montant de huit mille neuf cent soixante-douze Livres Sterling et quarante centimes (GBP 8.972,40) (correspondant à la valeur nominale des Actions Rachetées (tel que défini ci-dessous)) dans le but de le porter de son montant actuel de quarante-sept mille sept cent soixante-douze Livres Sterling et quarante-quatre centimes (GBP 47.772,44) représenté par cinq cent soixante-treize mille cinq cents (573.500) Actions A1, deux millions quatre cent quatre-vingt-mille (2.480.000) Actions A2, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions B1, trois cent cinquante mille une (350.001) Actions B2, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions C1, trois cent cinquante mille une (350.001) Actions C2, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions D1, trois cent cinquante mille une (350.001) Actions D2, quatre-vingt-mille neuf cent trente-cinq (80.935) Actions E1 et trois

cent cinquante mille une (350.001) Actions E2, toutes ces actions ayant une valeur nominale d'un centime (GBP 0,01) par action, à trente-huit mille huit cents Livres Sterling et quatre centimes (GBP 38.800,04), par le rachat et l'annulation subséquente par la Société des Actions Rachetées.

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout Représentant Autorisé, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, au paiement du prix de rachat des Actions Rachetées aux détenteurs des Actions Rachetées concernés.

Quatrième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier les articles 1.1, 6.1, 8 et 12.3.2 des Statuts comme suit:

a) modification de l'article 1.1. des Statuts par (i) la suppression des définitions de «Actions Ordinaires de Catégorie 1» et «Actionnaire Ordinaire de Catégorie 1», et (ii) la modification des définitions de «Actions A», «Actions B», «Actions C», «Actions D», «Actions E», «Sortant», «Consentement des Gérants», «Représentant des Gérants» et «Actions Ordinaires» de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«Actions A signifie les Actions Ordinaires A2»;

«Actions B signifie les Actions Ordinaires B2»;

«Actions C signifie les Actions Ordinaires C2»;

«Actions D signifie les Actions Ordinaires D2»;

«Actions E signifie les Actions Ordinaires E2»;

«Sortant signifie (pour tout autre qu'une Partie JN):

(a) tout Actionnaire Ordinaire qui cesse, ou a cessé, d'être un Employé Pertinent;

(b) tout Actionnaire Ordinaire qui reste un Employé Pertinent mais commence à recevoir des avantages en vertu de l'assurance permanente santé du Groupe;

(c) tout Actionnaire Ordinaire qui est (ou est le représentant légal de) un Membre de la Famille de toute personne qui cesse d'être un Employé Pertinent;

(d) tout Actionnaire Ordinaire qui est (ou est le représentant légal de) un trustee du Trust Familial de toute personne qui cesse d'être un Employé Pertinent pour les Actions détenues au nom d'une telle personne ou au nom de tout Membre de la Famille d'une telle personne;

(e) tout Actionnaire Ordinaire (n'étant pas un Investisseur) détenant des Actions par suite d'une cession effectuée après la date d'adoption des présents Statuts par une personne par rapport à laquelle cet Actionnaire Ordinaire a été un cessionnaire autorisé en vertu des dispositions des Articles 14.1.1 et 14.1.2 qui cesse d'être un cessionnaire autorisé par rapport à cette personne, y compris, sans limitation, tout Actionnaire Ordinaire qui cesse d'être le conjoint ou le partenaire civil d'un Employé Pertinent;

(f) toute personne qui détient ou a le droit à des Actions:

(i) au moment ou à la suite du décès d'un Actionnaire Ordinaire (qui n'est pas un Investisseur);

(ii) au moment ou à la suite de la faillite d'un Actionnaire Ordinaire (qui n'est pas un Investisseur) (s'il s'agit d'un individu) ou le curateur, curateur administratif, administration, liquidation ou autre arrangement pour la liquidation (solvable ou insolvable) d'un Actionnaire Ordinaire (s'il s'agit d'une société); ou

(iii) au moment de ou suite à l'exercice d'une option après avoir cessé d'être un Employé Pertinent; ou

(g) tout Actionnaire Ordinaire détenant des Actions en tant que représentant légal pour toute personne qui cesse, ou a cessé, d'être un Employé Pertinent pour les Actions détenues au nom d'une telle personne;

et, pour les besoins de cette définition, une personne devra être considérée comme cessant, ou ayant cessé d'être un Employé Pertinent dès le commencement de toute période au cours de laquelle la personne concernée est placée en Dispense de Travail (bien que la personne pertinente reste un employé de UK Topco ou toute Société du Groupe UK) ou, si elle n'est pas placée en Dispense de Travail, à la date à laquelle la cessation de son emploi, nomination ou engagement lui est notifié.»

«Consentement des Gérants signifie l'octroi d'un consentement écrit par les Managers (tel que défini dans le Contrat d'Investissement) détenant 50 pour cents en valeur nominale des Actions Ordinaires émises de temps à autre, ou le consentement écrit du Représentant des Gérants conformément à tout Contrat d'Investissement.» «Représentant des Gérants signifie Michael Parish (aussi longtemps qu'il n'est pas un Sortant) ou une autre personne (aussi longtemps qu'il n'est pas un Sortant) qui est à la fois un détenteur d'Actions Ordinaires et un employé ou directeur de ou consultant pour tout membre du Groupe UK et qui est approuvé comme tel par à la fois le Consentement des Gérants et le Consentement des Investisseurs.» «Actions Ordinaires signifie les Actions Ordinaires de Catégorie 2.»

b) modification de l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à 38.800,04 GBP divisé en:

- 2.480.000 actions A2 (les "Actions Ordinaires A2");

- 350.001 actions B2 (les "Actions Ordinaires B2");

- 350.001 actions C2 (les "Actions Ordinaires C2");

- 350.001 actions D2 (les "Actions Ordinaires D2");
- 350.001 actions E2 (les "Actions Ordinaires E2");
ayant chacune une valeur nominale de 0,01 GBP et les droits et obligations décrits dans les présents Statuts et qui sont toutes entièrement payées.»

c) modification de l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 8. Droits au dividende.

8.1 Cinq pour cents des bénéfices nets déterminés conformément à la Loi Luxembourgeoise seront déduits et alloués à un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la Réserve Légale atteindra un dixième du capital nominal de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut par Résolution des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires issus du solde des bénéfices nets après allocation à la Réserve Légale conformément à l'Article 8.1.

8.3 Tout dividende déclaré aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 2 devra être alloué et payé comme suit:

8.3.1 premièrement, un montant jusqu'à un montant égal à 0.25% de la valeur nominale de chaque action devra être distribué également entre les détenteurs d'Actions Ordinaires A2, d'Actions Ordinaires B2, d'Actions Ordinaires C2, d'Actions Ordinaires D2 et d'Actions Ordinaires E2 au pro rata des actions de chaque catégorie alors en émission; et

8.3.2 deuxièmement, le solde du montant alloué aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 2 devra être alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière catégorie dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (à savoir premièrement les Actions Ordinaires de Catégorie E2, ensuite s'il n'y a pas d'Actions Ordinaires de Catégorie E2, les Actions Ordinaires de Catégorie D2, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les Actions Ordinaires de Catégorie A2).»

d) modification de l'article 12.3.2 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« 12.3.2. Les détenteurs d'au moins 50 pour cents en nombre des Actions Ordinaires de Catégorie 2 en conviennent autrement par écrit.»

Cinquième Résolution:

L'Assemblée décide de supprimer les articles 6.2, 6.3, 6.4 et de renuméroter en conséquence les articles 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11 et 6.12 des Statuts en, respectivement, articles 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8 et 6.9 des Statuts.

Sixième Résolution:

L'Assemblée décide de supprimer les articles 15.7 et 18 des Statuts, d'insérer «Non Utilisé» à côté des chiffres des articles 15.7 et 18 des Statuts et de modifier les articles 10, 16 et 17 des Statuts comme suit:

a) modification de l'article 10 des Statuts par la suppression des termes «en prenant en compte l'opération de l'Article 18 (Ratchet) le cas échéant» et qui aura désormais la teneur suivante:

« 10. Droits en cas de vente. En cas de Vente, nonobstant toute disposition contraire des termes et conditions gouvernant une telle Vente, sur Instruction des Investisseurs, les Actionnaires vendeurs devront, immédiatement avant une telle Vente, faire en sorte que la contrepartie (quand elle est reçue) soit placée sur un compte de trustee désigné et distribuée auxdits Actionnaires vendeurs dans de tels montants et dans un tel ordre de priorité qui serait applicable à un retour sur capital (en vertu de l'Article 9 (Droits de Rachat)).»

b) modification de l'article 16 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 16. Drag along.

16.1 Dans les présents Statuts, une "Offre Qualifiée" désigne une offre faite par écrit et de bonne foi à des conditions normales par ou au nom de toute personne autre qu'un Investisseur ou ses Investisseurs Associés (mais pour les besoins du présent article, "Investisseurs Associés" devra (a) lorsqu'ils agissent à titre personnel en tout état de cause, exclure tout limited partner ou autre partner de cet Investisseur, de son Groupe d'Investisseurs ou d'un fonds géré ou conseillé par lui ou un membre de son Groupe d'Investisseurs, (b) exclure toute entité visée par les paragraphes (b), (c) ou (d) de la définition de l'Investisseur Associé qui entre dans le champ d'application desdits paragraphes en raison de la fourniture de services de trustee, représentant légal, gardien ou opérateur mais qui autrement ne tomberait pas sous la définition du Groupe d'Investisseurs de cet Investisseur; et (c) être modifié de telle sorte que ce "conseil" désignera toute entité qui fournit à un Investisseur ou à un Fonds des conseils liés à la gestion d'investissements de ce Fonds (non relatifs à la prise de décisions effectives pour mettre en oeuvre de tels conseils) qui sont substantiellement équivalents aux services que fournirait un gérant de l'Investisseur ou du Fonds, et le conseil fait effectivement partie de la structure du Fonds), mais devra inclure, pour éviter tout doute, toute offre faite par une Nouvelle Société Holding en rapport avec un Refinancement tel que la structure de l'actionariat et les droits d'actionnaires de cette Société seront, à la suite d'un tel Refinancement, matériellement identiques dans tous leurs éléments à la structure de l'actionariat et les droits associés aux actions de la Société (l'«Offrant»), qui est communiquée à l'un ou plusieurs des Actionnaires et qui concerne toutes les actions qui ne sont pas déjà détenues par l'Offrant ou des personnes liés ou agissant de concert avec l'Offrant.

16.2 Sous réserve des Articles 16.9 et 16.11, l'Offre Qualifiée précisera le montant de la contrepartie à payer, qui devra:

16.2.1 être égale à la contrepartie la plus élevée proposée à chaque Actionnaire Acceptant pour chaque Action de la même catégorie;

16.2.2 sous réserve de l'Article 16.3, être de la même nature que celle proposée pour chaque action de la même catégorie, être payée à la même date que celle proposée pour chaque action de la même catégorie, être payée à la même date que celle à laquelle la contrepartie pour chaque Action de la même catégorie est payable et être soumis aux mêmes conditions de paiement; et

16.2.3 sous réserve de l'Article 16.3, inclure un montant égal à la proportion pertinente de tout autre paiement (en espèces ou autre) reçu ou à recevoir par les Fonds Bridgepoint ou leurs Investisseurs Associés ou, si un Investisseur autre que les Fonds Bridgepoint ou leurs Investisseurs Associés contrôle plus de 50% des Actions Ordinaires de Catégorie 2, par cet Investisseur ou ses Investisseurs Associés, montant qui, au regard de la nature de l'opération dans son entier, peut raisonnablement être considéré comme constituant la contrepartie des Actions Ordinaires de Catégorie 2 qui s'ajoute au prix payé ou payable pour les Actions Ordinaires de Catégorie 2 de ces personnes.

16.3 Pour les besoins du présent Article 16 (sauf sur Instruction des Investisseurs en sens contraire et dans les limites d'une telle décision le cas échéant), la notion de "contrepartie" devra:

16.3.1 exclure toute contrepartie sous la forme de toute action, tout instrument de dette ou tout autre titre dans le capital de l'Offrant (le "Groupe de l'Offrant"), étant entendu que lorsque de telles formes de contrepartie sont exclues, l'Offre Qualifiée comporte une contrepartie alternative pour chaque Action d'un montant équivalent à celui d'une telle contrepartie; et

16.3.2 afin d'éviter tout doute, exclure tout droit ou possibilité offert à un Actionnaire de souscrire à ou acquérir toute action, tout instrument de dette ou tout autre titre dans le capital de tout membre du Groupe de l'Offrant en plus de la contrepartie proposée pour chaque Action selon les conditions de l'Offre Qualifiée.

16.4 Si les détenteurs d'au moins 50 pour cent en valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie 2 alors émises (les "Actionnaires Acceptants") ont indiqué par écrit souhaiter accepter l'Offre Qualifiante, alors les dispositions du présent Article 16 s'appliquent.

16.5 Les Actionnaires Acceptants peuvent adresser aux actionnaires restants (les "Autres Actionnaires") un avis écrit (un "Avis Drag") de leur souhait d'accepter l'Offre Qualifiée et les Autres Actionnaires seront alors tenus d'accepter l'Offre Qualifiée et de céder leurs Actions à l'Offrant (ou son mandataire) avec pleine garantie de propriété à la date spécifiée par les Actionnaires Acceptants.

16.6 Si un Autre Actionnaire n'aura pas, dans les dix Jours Ouvrables de sa mise en demeure, réalisé et opéré les cessions demandées des Actions détenues par lui et fourni le(s) certificat(s) correspondant(s) (ou une indemnité adéquate au vu du défaut de certificat(s) d'actions en lieu de ce(s) certificat(s)), alors tout Actionnaire Acceptant sera en droit de réaliser, et d'autoriser et enjoindre la personne qu'il estime apte à réaliser les cessions et indemnisations nécessaires au nom de l'Autre Actionnaire et contre récépissé de la Société (en trust au profit de cet Actionnaire) certifiant la contrepartie payable pour les Actions concernées, de livrer ces cession(s) et certificat(s) ou indemnité(s) à l'Offrant (ou son représentant légal) et d'enregistrer cet Offrant (ou son représentant légal) en tant que détenteur de ceux-ci, et après cet enregistrement, la validité de ces procédures ne pourra plus être contestée par quiconque.

16.7 Si des Action(s) quelconques sont émises par la Société à une date quelconque postérieure à l'Avis Drag (les "Actions Supplémentaires") (que ce soit en vertu de l'exercice d'options, de warrants ou autrement), les Actionnaires Acceptants seront en droit d'adresser un Avis Drag supplémentaire (un "Avis Drag Supplémentaire") en vertu duquel les détenteurs de ces Actions Supplémentaires seront tenus de céder leurs Actions Supplémentaires à l'Offrant (ou son représentant légal) avec pleine garantie de propriété, à la date spécifiée dans l'Avis Drag Supplémentaire et pour la même contrepartie payable en vertu de l'Offre Qualifiée et de l'Article 16.2. Les dispositions des Articles 16.6 (et dans la mesure décidée sur Instruction des Investisseurs), 16.9 et 16.11 s'appliquent mutatis mutandis à toute cession d'Actions réalisée en vertu du présent article 16.7.

16.8 Si l'Offrant a également accepté d'acquérir des TPECs des Actionnaires Acceptants, dans la mesure où certains ou tous les Autres Actionnaires détiennent également des TPECs, l'Avis Drag peut également exiger de chacun des Autres Actionnaires qu'il cède tous les TPECs qu'il détient à l'Offrant pour une contrepartie égale au montant le plus élevé proposé pour chaque TPEC par l'Offrant aux Actionnaires Acceptants. Les dispositions pertinentes de l'Article 16 (y compris, sans limitation, l'Article 16.2.3) s'appliquent aux TPECs détenus par les Autres Actionnaires mutatis mutandis à toute cession de TPECs en vertu du présent article 16.8.

16.9 Chaque Autre Actionnaire devra payer sa part au prorata, calculée en considération du nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire (en déduction des revenus bruts avant impôt devant être reçus, sous réserve de toutes autres déductions légalement exigées), des frais supportés par les Actionnaires Acceptants et liés à l'Offre Qualifiée et la cession d'Actions dans la mesure où il peut raisonnablement être démontré que ces frais ont été supportés au nom des Actionnaires Acceptants et des Autres Actionnaires.

16.10 Le récépissé certifiant la contrepartie payable à la Société (en trust au profit de cet Actionnaire) pour les Actions et (le cas échéant) les TPECs concernés ainsi cédés, constituera une garantie implicite par l'Autre Actionnaire concerné en faveur de l'Offrant, que la propriété juridique et bénéficiaire sur les Actions et (le cas échéant) TPECs concernés ont été cédés libres de toutes Charges et avec pleine garantie de propriété.

16.11 Les dispositions de l'Article 10 s'appliquent à toute vente réalisée en vertu du présent Article 16.»

c) modification de l'article 17 des Statuts par la modification de l'article 17.2.1 des Statuts par la suppression des termes «, sous réserve de tous ajustements nécessaires pour l'application de l'Article 18» et qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.2.1.** la contrepartie à payer pour chaque Action devra être égale au montant le plus élevé offert pour chaque Action Ordinaire de Catégorie 2 en vertu de la Vente Proposée;».

Septième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actionnaires de la Société

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11458. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050706/588.

(160009042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Outdoor Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 203.048.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Apoorva Prasad, born in New Delhi, India on 22 February 1981, professionally residing at 144 Vista Villas, Sector 46, Guragaon, Haryana 122001 India,

here represented by Mr Charles Heisbourg, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in India, on 21 December 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Outdoor Group S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers two (2) business days at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), by any manager or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares issued have been entirely subscribed by Apoorva Prasad, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Apoorva Prasad, born in New Delhi, India on 22 February 1981, professionally residing in 144 Vista Villas, Sector 46, Guragaon, Haryana 122001 India; and
 - Lorenzo Fornari, born in Jeddah, Saudi Arabia on 23 October 1975, professionally residing in 5, Rue Jean de Beauvais, Paris 75005, France.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Apoorva Prasad, né à New Delhi, Inde le 22 février 1981, résidant professionnellement à 144 Vista Villas, Sector 46, Gurgaon, Haryana 122001 India,

dûment représenté par M. Charles Heisbourg, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Inde, le 21 décembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Outdoor Group S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant[ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé].

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum deux (2) jours ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou (ii) par tout gérant ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par tout gérant par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant, ou (ii) la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites entièrement par Apoorva Prasad, susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Apoorva Prasad, né à New Delhi, Inde le 22 février 1981, résidant professionnellement à 144 Vista Villas, Sector 46, Gurgaon, Haryana 122001 India; et

- Lorenzo Fornari, né à Djeddah, Arabie-Saoudite, le 23 octobre 1975, résidant professionnellement à 5, Rue Jean de Beauvais, Paris 75005, France.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HEISBOURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/62. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050636/529.

(160009073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Luxembourg Institute of Nutritherapy, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg F 10.663.

STATUTS

Les soussignés:

- Monsieur Jean-Pierre Mans, administrateur de sociétés, demeurant au 11, Chemin de Dadelane, B-1380 Lasne
- Docteur Eric Mertens, docteur en médecine, éditeur et journaliste, directeur de la société anonyme de droit luxembourgeois DSB Communication, domicilié professionnellement 15-17 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;
- Docteur Hirsra Farghadani, docteur en médecine, demeurant professionnellement au 53 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Docteur Patrick Tabouring, docteur en médecine, demeurant professionnellement au 53 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.
- Professeur Bernard Weber, docteur en médecine, demeurant professionnellement au 38, rue Hiehl; L-6131 Junglinster
- La société anonyme de droit luxembourgeois DSB COMMUNICATION SA, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume, immatriculée au RCSL sous le numéro B110223, représentée par son administrateur unique le Docteur Corinne ROSMAN, domiciliée à 81 route de la Hesbaye, B-5310 Eghezée

ont convenu de constituer pour une durée indéterminée une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les asbl, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1995 ainsi que par les dispositions suivantes:

Dénomination, Siège, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Luxembourg Institute of Nutritherapy.

Art. 2. Son siège social est établi au 53 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet:

1. la diffusion des connaissances en nutrition et nutrithérapie;
2. la formation continue des professionnels de la santé en nutrition et nutrithérapie;
3. la promotion de la reconnaissance de la discipline et la création de réseaux experts, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Catégories de membres

Art. 5. L'association comprend trois catégories de membres: des membres effectifs, des membres experts et des membres d'honneur.

Art. 6. Les membres effectifs sont des professionnels de la santé, ayant l'expérience de l'enseignement ou de la communication, disposés à prendre en charge le fonctionnement de l'association.

Art. 7. Les membres experts sont des professionnels de la santé, reconnus par leurs pairs, pouvant apporter leurs compétences au comité scientifique de l'asbl.

Art. 8. Les membres d'honneur sont des personnes physiques ou morales ayant rendu ou pouvant rendre, de par leur situation éminente, des services à l'association.

Membres fondateurs

Art. 9. Les membres effectifs fondateurs sont:

- Jean-Pierre Mans, administrateur de sociétés, demeurant au 11, Chemin de Dadelane, B-1380 Lasne
- Eric Mertens, docteur en médecine, éditeur et journaliste, domicilié professionnellement 15-17 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;
- Hirsia Farghadani, docteur en médecine, demeurant professionnellement au 53 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Patrick Tabouring, docteur en médecine, demeurant professionnellement au 53 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Art. 10. Les membres experts fondateurs sont:

- Hirsia Farghadani, docteur en médecine, demeurant professionnellement au 53 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Patrick Tabouring, docteur en médecine, demeurant professionnellement au 53 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Bernard Weber, docteur en médecine, demeurant professionnellement au 38, rue Hiehl; L-6131 Junglinster

Art. 11. Les membres d'honneur fondateurs sont:

- La société anonyme de droit luxembourgeois DSB COMMUNICATION SA, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume, immatriculée au RCSL sous le numéro B110223, laquelle met à disposition de l'asbl le nom de domaine et le site internet www.lint.lu, représentée par son administrateur unique le Docteur Corinne ROSMAN, dirigeante de société, domiciliée à 81 route de la Hesbaye, B-5310 Eghezée

Nouveaux membres

Art. 12. Il reviendra au Conseil d'Administration d'accepter ou de refuser de nouveaux membres s'intéressant au but de l'Association, tel qu'il est énoncé dans l'article 3.

Art. 13. L'admission d'un nouveau membre d'honneur ne pourra en outre être acceptée que moyennant l'acceptation à l'unanimité des membres effectifs et experts.

Cotisations

Art. 14. Les membres effectifs et les membres experts ne paient pas de cotisation.

Art. 15. Les membres d'honneur paient une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale, mais ne pouvant toutefois pas être inférieure à mille cinq cents euros ni supérieure à vingt mille euros.

Art. 16. Est réputé démissionnaire tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation au moment de la tenue de l'assemblée générale ou qui en aura adressé demande écrite au conseil d'administration.

Art. 17. L'exclusion d'un membre est proposée par le conseil d'administration et soumis pour décision à l'assemblée générale.

Conseil d'administration

Art. 18. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, comprenant un président, un secrétaire et un trésorier, élus par les membres effectifs.

Art. 19. L'association est valablement engagée par la signature individuelle de son Président.

Art. 20. La durée du mandat est de deux ans. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 21. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 22. Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité des membres est présente. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 23. En cas d'empêchement du président, la présidence du conseil d'administration est assumée par un membre désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Assemblée générale

Art. 24. L'assemblée générale se compose de tous les membres en ordre de cotisation annuelle.

Art. 25. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre qui le remplace.

L'assemblée générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution volontaire de l'association,

- l'exclusion des membres.

Art. 26. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an avant le 30 juin pour l'approbation des comptes de l'exercice achevé et du budget de l'exercice suivant.

Art. 27. Elle est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 8 jours avant la date prévue. Cette convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale et est signée par au moins deux tiers des membres du conseil d'administration.

Art. 28. Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale si:

- l'objet de la modification est spécialement indiqué dans la convocation,
- l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications sont adoptées par les deux tiers des membres présents.

Pour le cas où ces conditions ne seraient pas réunies, il est renvoyé à l'article 8 de la loi sur les asbl et fondations sans but lucratif.

Art. 29. Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie écrite.

Comptes, Budget, Dissolution

Art. 30. L'exercice financier commence le 1^{er} juillet et se clôture le 30 juin.

Art. 31. Les comptes et les budgets sont préparés par le conseil d'administration et soumis pour approbation à l'assemblée générale.

Art. 32. En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera dans tous les cas au profit d'une organisation luxembourgeoise active dans la recherche médicale ou la formation continue des professionnels de la santé.

Art. 33. Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait et passé à Luxembourg le 04 novembre 2015

et après lecture faite les membres fondateurs ont signé les présents Statuts.

Référence de publication: 2016050548/111.

(160009144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Joval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.542.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BOHM Anders, a Swedish citizen, born in Hofors in Sweden as of 14 February 1955, residing at 19, Robertsviksv SE-18235 DANDERYD, identified through passport number 90401226 (the Sole Shareholder) of the company specified hereafter under point 1..

hereby represented by Mr Romain ZIMMER chartered accountant, having his professional address in Luxembourg (the Representative), by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to record the following:

1. JOVAL S.A., a Public Limited Company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412 F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg and registered with the register of companies of Luxembourg under number B94542 and having a share capital of 31.000 Euro (EUR thirty-one thousand) represented by 310 shares with a par value of 100 Euro (EUR one hundred) each and fully paid (the Company). The Company was incorporated on 20th of June 2003 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published on 30 juin 2003 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 866 page 41525.

2. That the object of the company is incorporated as follows in the articles of association: "The purpose of the company is to acquire participating interests in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign companies and any other in-

vestment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.”

3. That the Sole Shareholder holds all (100%) the shares in the share capital of the Company;

4. That the Sole Shareholder of the Company declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company of which he signs a closing balance sheet dated 23 December 2015, stating net assets worth EUR 253.134,15.

5. That the Sole Shareholder further declares that the company has never owned any real estate or had any employee or VAT number and currently has no ownership interest and that the company has no other commitment (deposit, bond, performance bond, completion guarantee, lease, supply, or other contract) and is not bound by other conventions, subscriptions or other that may prevent its dissolution. The Sole Shareholder expressly confirms the shares representing the capital are not mortgaged, split, pledged or in any condition that might obstruct this liquidation; the accounts, including bank accounts are not encumbered, pledged, blocked, committed, limited or mortgaged or in another state or situation does not allow this dissolution.

6. That the Sole Shareholder further declares that the company has ceased all business and paid all his creditors.

7. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

8. That the Sole Shareholder declares to formally renounce to the appointment of a supervisory auditor to the liquidation;

9. That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

10. That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

11. That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to the above stated;

12. That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any shares and registers of the Company shall be cancelled;

13. That full and entire discharge is granted to all agents of the Company including, if applicable the proxyholder of the Sole Shareholder within the framework of this deed, for the performance of their mandates from the date of their appointment up and including the date of this meeting; and

14. That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the following address 26 r. Philippe II, L-2340 Luxembourg.

15. That the company will be definitely removed and erased without further proceedings from the Register of Commerce and Companies of Luxembourg by the end of these operations.

Statement on money laundering

The Sole Shareholder declares, pursuant to the law of 12 November 2004, as amended thereafter being the actual beneficiary owner of the company and certifies that the funds from the share capital and liquidation are not issued from the activities constituting an offense under Articles 506-1 of the Criminal and 8-1 of the law code of 19 February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug abuse (laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (terrorist financing).

Power

The liquidator specially authorized the notary to carry out any necessary registration and publication, as well as the inherent and definite strike off of the dissolved company at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and is committed to personally assume to bear all costs, fees, taxes and registration fees arising in any way whatsoever of this.

With respect to the notary, all managers and ordering intercessors, including the appearing party are jointly and severally liable for the payment of all notarial fees and costs resulting from the present deed, as expressly recognized by them.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party as represented by its proxyholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

BOHM Anders, un citoyen suédois, né à Hofors en Suède le 14 février 1955, ayant sa résidence principale à 19, Robertsviksv SE-18235 DANDERYD et identifié par son passeport numéro 90401226 (l'Associé Unique) de la société plus amplement spécifiée ci-après sub. 1.

ici représentée par M. Romain ZIMMER, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Joval S.A., est une société anonyme luxembourgeoise, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 94.542 et ayant un capital social de 31.000 Euros (trente et un mille EUR) représenté par 310 (trois-cent dix) actions ayant une valeur nominale de 100 Euros (100 EUR) chacune et entièrement libéré (la Société). La Société a été constituée le 20 juin 2003 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 juin 2003 sous le numéro 866 page 41525 (le Mémorial C).

2. Que l'objet social de la société est repris comme suit dans les statuts:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet»

3. Que l'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les actions (100%) de la Société;

4. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de clôture daté du 23 décembre 2015 mentionnant un actif net de 253.134,15 Euro.

5. Que l'Actionnaire Unique déclare encore que la société n'a jamais détenu d'immeuble, ni occupé de salarié et ne détient actuellement aucune participation, n'a pas eu de numéro TVA et que la société n'a aucun autre engagement (caution, cautionnement, garantie de bonne fin, garantie d'achèvement, bail, contrat de fourniture) et n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa dissolution. L'Associé Unique confirme encore expressément les titres représentatifs du capital ne sont ni grevés, scindées, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation; que les comptes, notamment les comptes bancaires ne sont ni grevés, gagés, bloqués, engagés, limités ou hypothéqués, ni autrement données en garantie ou dans un autre état ou situation ne permettant pas la présente dissolution.

6. Que l'Actionnaire Unique déclare que la société a cessé toutes activités commerciales et acquitté tous ses créanciers.

7. Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

8. Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9. Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

10. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

11. Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué ci-avant;

12. Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée et que toutes les parts sociales et tous les registres de la Société seront annulés;

13. Que décharge pleine et entière est donnée à tous mandataires de la Société y compris le cas échéant le comparant mandataire aux présentes pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de cette assemblée; et

14. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse suivante 26 r. Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

15. Que la société sera définitivement radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

Déclaration en matière de blanchiment

L'Actionnaire Unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds du capital social et issus de la liquidation ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Pouvoir

Le liquidateur autorise spécialement le notaire mandaté à procéder à toute inscription et publication nécessaires, ainsi qu'à la radiation inhérente de la société dissoute auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et s'engage à titre personnel à reprendre à sa charge tous les frais, honoraires, impôts, droits d'enregistrement et taxes résultant à quelque titre que ce soit de la présente.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, représentée par son mandataire, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Zimmer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016050512/174.

(160009798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Ganne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 203.076.

— STATUTS

L'an deux-mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-Sur- Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Monsieur Jordan BRUN, Employé privé, né le 17 octobre 1977 à Metz (France), demeurant au 6, rue des Chênes FR-57420 Féy (FRANCE).

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Société. Il est formé par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de prise de participations dans tout type d'activité. Elle pourra également procéder à l'acquisition de terrains, immeubles, et installations techniques, ou commerciales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de GANNE S.À R.L..

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Schifflange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-) divisé en mille (1 000) parts sociales de douze euros cinquante (EUR 12,50) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modifications. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Parts. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Cessions de parts. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. Dissolution. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Engagement. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Conseil de gérance. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Responsabilités. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. Décisions. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Assemblée générale. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Année fiscale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Jordan BRUN, préqualifié,	
mille parts sociales	1.000
Total: mille parts sociales	1000

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué ensuite en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jordan BRUN, Employé privé, né le 17 octobre 1977 à Metz (France), demeurant au 6, rue des Chênes FR-57420 Féy (FRANCE).
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au Chemin de Bergem L-3817 Schifflange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Brun, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016051255/156.

(160010210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Siboney Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.470.

EXTRAIT

En date du 25 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Barbara Neuerburg comme gérant A de la société avec effet au 17 décembre 2015;
- Acceptation de la démission de Madame Diana Dumitru comme gérant A de la société avec effet au 17 décembre 2015;
- Acceptation de la démission de Monsieur David Forbes comme gérant B de la société avec effet au 17 décembre 2015;
- Nomination de Monsieur David Forbes, né le 26 avril 1982 à Alexandria, Royaume-Uni, et avec adresse professionnelle au Media One Tower, 29th Floor, Dubai Internet City, 502428 Dubai, Emirats Arabes Unis, au poste de gérant A avec effet au 17 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058251/18.

(160018526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Cedington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.715.

CLOSURE OF LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «CEDINGTON S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31446.

- que la société «CEDINGTON S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109715,

constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 09 décembre 2005, sous le numéro 1357 et page 65098. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109 715. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue par devant le notaire soussigné en date du 23 septembre 2008, laquelle fut publiée au Mémorial, le 18 octobre 2008, sous le numéro 2556 et page 122658,

se trouve à partir de la date du 29 décembre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 17 décembre 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. Concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057959/30.

(160018995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Digital Services XLV (GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.462.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 janvier 2016

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian Senitz de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Sacha Paul Poignonnet, né le 9 juillet 1980 à Perpignan, France, résidant au 35, rue de l'Université, 75007 Paris, France, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Sacha Paul Poignonnet, gérant de catégorie A

- Monsieur Ulrich Binninger, gérant de catégorie B

- Monsieur Julien De Mayer, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Digital Services XLV (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2016057979/22.

(160018340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.
